

Méthodes de présentation pour le grec ancien

Il est recommandé aux étudiants de se familiariser progressivement avec l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte (p.ex. Microsoft Word), et plus particulièrement avec les méthodes permettant d'écrire le grec accentué. En principe, les translittérations en caractères latins ne devraient être utilisées que lorsque des raisons particulières – autres que l'incapacité de l'étudiant à maîtriser le grec accentué ! – rendent un tel usage nécessaire.

Diverses solutions sont présentées sur Moodle. De manière générale, il est recommandé d'adopter la norme Unicode pour tous les caractères non latins.

Quelques précisions typographiques :

- *Caractères italiques* : citations de textes latins antiques, titres de toutes les œuvres antiques, titres de monographies modernes, titres de revues et de recueils cités.
- Abréviations latines (op. cit., supra, cf., etc.) : caractères normaux.
- Textes grecs anciens : pas de caractères italiques.
- Textes modernes (y compris latin moderne) : citer entre guillemets.
- Abréviations d'auteurs et œuvres grecs : il n'existe aucune liste vraiment commode. Celle du dictionnaire Liddell-Scott-Jones est souvent trop peu explicite. Il faut donc tendre à une cohérence et une clarté maximale, en s'inspirant par exemple de l'*Oxford Classical Dictionary*, du *Neue Pauly* ou du *Vocabolario della lingua greca* de Franco Montanari.
- Abréviations d'auteurs et œuvres latins : d'après l'index du *Thesaurus Linguae Latinae*.
- Titres de revues : d'après la liste de l'*Année Philologique*.

Questions existentielles : des virgules ou des points ? Des chiffres romains ou arabes ?

Faut-il séparer les niveaux de références par des virgules ou des points ? Herodot. III, 66, 3 [méthode française] ou Herodot. 3.66.3 [méthode anglo-saxonne], ou encore Herodot. 3, 66, 3 [méthode helvético-germanique] ? Ce qui compte plus que le système que vous adoptez, c'est la **cohérence** : si vous choisissez un système, il faut vous y tenir. À l'usage, on constate que les systèmes les plus simples sont les plus commodes. À cet égard, Herodot. 3.66.3 offre une solution minimaliste qui fera très bien l'affaire. Pour les papyrus et les inscriptions, en revanche, il y a une difficulté supplémentaire : de nombreux volumes anciens sont numérotés en chiffres romains sur la tranche du livre et ils ont de ce fait été cités avec les numéros de volumes en chiffres romains depuis des décennies. Pour ces cas, on peut envisager de faire une entorse à la cohérence et choisir *P. Oxy.* V 842 plutôt que *P. Oxy.* 5.842. Dans tous les cas, éviter de ne citer que *P. Oxy.* 842 : pour un chercheur qui doit commander l'ouvrage pour le consulter, la mention du volume est essentielle.

Quelques exemples d'abréviations de fragments, inscriptions, papyrus, textes grecs etc. :

<i>FGrHist</i> I A.4 F 28	<i>IG I³</i> 1.257	Aristoph. <i>Nub.</i> 34
<i>TrGF</i> II F 327	<i>P. Oxy.</i> V 842.5-6	Plat. <i>Rep.</i> 359c - 360a
<i>PCG</i> III.2 fr. 444	Pind. <i>Ol.</i> 7.40-46	Herodot. 3.66.3

Méthodes de citation d'articles, monographies etc.

Remarque préliminaire : lorsque l'on cite une monographie, il faut indiquer la date d'*édition* et non la date d'une éventuelle réimpression. Ainsi, dans le cas d'un livre publié en 1928 mais réimprimé en 1970, c'est la date de 1928 qui est importante, puisqu'elle

correspond à l'état des connaissances de l'auteur lorsqu'il a écrit son livre (il peut être déjà mort en 1970).

En revanche, une *nouvelle édition* (c'est-à-dire un livre dont le contenu a été remanié à une date postérieure à la première édition) doit être citée comme telle. Par exemple, on cite l'ouvrage d'Eric Turner intitulé *Greek Papyri* avec la date 1980² (c'est-à-dire 1980, 2^e édition ; la première édition, datant de 1968, est dépassée).

Pour simplifier, on peut distinguer deux méthodes pour citer les éléments bibliographiques.

Méthode A

Fournir dans une note de bas de page la référence bibliographique essentielle (éventuellement raccourcie s'il s'agit d'un ouvrage d'un usage courant), résumée si la référence doit être répétée.

Texte :

Les calendes grecques étaient fixées par l'archonte éponyme.¹ Toutefois, si l'archonte avait perdu son nom, il pouvait le réclamer auprès du service des objets trouvés.² Dans tous les cas, les calendes grecques ne pouvaient pas être reportées plus d'un certain temps.³

Notes de bas de page :

¹ Cf. R. Federer, *REG* 32 (1976) 89-90.

² Le service athénien des objets trouvés diffère sensiblement de celui que l'on trouve attesté à Sparte et à Thèbes, cf. M. Hingis, *L'administration des services publics* 36-58.

³ Cf. Federer (art. cit. n. 1) 91.

Bibliographie :

- R. Federer, « Le véritable calendrier des Grecs », *REG* 32 (1976) 88-92.
- M. Hingis, *L'administration des services publics en Grèce ancienne* (Lyon 1956).

Cette méthode connaît de très nombreuses variantes dans la pratique, si bien qu'il est difficile d'indiquer un exemple qui se conforme exactement à ce modèle. À titre de comparaison, on pourra néanmoins consulter l'ouvrage suivant : J. Henderson, *The Maculate Muse* (Oxford 1975).

Méthode B

Fournir uniquement le nom de l'auteur, la date et les pages en note, puis reprendre les indications bibliographiques complètes dans la bibliographie.

Texte :

Les calendes grecques étaient fixées par l'archonte éponyme.¹ Toutefois, si l'archonte avait perdu son nom, il pouvait le réclamer auprès du service des objets trouvés.² Dans tous les cas, les calendes grecques ne pouvaient pas être reportées plus d'un certain temps.³

Notes de bas de page :

¹ Federer 1976 : 89-90.

² Le service athénien des objets trouvés diffère sensiblement de celui que l'on trouve attesté à Sparte et à Thèbes ; cf. Hingis 1956 : 36-58.

³ Federer 1976 : 91.

Bibliographie :

- Federer, R. (1976), « Le véritable calendrier des Grecs », *REG* 32 : 88-92.
- Hingis, M. (1956), *L'administration des services publics en Grèce ancienne* (Lyon).

On trouvera un exemple de l'application du modèle B dans l'ouvrage suivant : D. Obbink (ed.), *Philodemus, On Piety* (Oxford 1996).

Important : si vous adoptez la méthode B, il faut présenter la bibliographie sous la forme d'une seule liste en continu (pas de sections thématiques).

Quelques exemples de citations

(d'après la méthode A, mais aisément transposables à la méthode B)

Monographie :

A. Lesky, *Geschichte der griechischen Literatur* (Bern / München 1971³) 279-311.

Article tiré d'une revue :

M.W. Dickie, « Which Posidippus ? », *GRBS* 35 (1994) 373-383.

Article tiré d'un ouvrage collectif :

P. Wyetzner, « Sulla's Law on Prices and the Roman Definition of Luxury », in : J.-J. Aubert / B. Sirks (ed.), *Speculum Iuris. Roman Law as a Reflection of Social and Economic Life in Antiquity* (Ann Arbor 2002) 15-33.

Article tiré d'une encyclopédie :

H.-R. Schwyzer, « Plotinos », *RE* 21.1 (1951) 471-592.

N.B. : cette dernière méthode s'applique non seulement à la *Realencyclopedie*, mais aussi à tous les ouvrages élaborés selon la même structure, comme par exemple le *Kleine Pauly*, le *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae (LIMC)*, le *Lexicon des frühgriechischen Epos* etc.

Passages grecs en traduction

Lorsqu'un passage d'un auteur grec doit être cité en traduction, il faut **en priorité faire usage d'une traduction récente, disponible par exemple dans la Collection des Universités de France (Belles-Lettres)**. De telles traductions sont à disposition à la bibliothèque et le passage traduit doit donc être recopié par l'étudiant, qui précisera brièvement le nom du traducteur (p. ex. 'trad. P. Mazon').

Les traductions disponibles sur internet sont dans la majorité des cas vétustes, et parfois fautives. Elles remontent en général au XIX^e siècle. Leur usage n'est permis que si la bibliothèque ne possède pas de traduction plus récente en rayon.

En clair : l'étudiant doit passer à la bibliothèque pour trouver les éventuelles traductions. Un travail réalisé sur internet depuis la chambre à coucher n'est pas admissible.

Quelques recommandations supplémentaires

- Notes de bas de page : toujours terminer par un point. Une note de bas de page ne doit pas fournir une seconde discussion en parallèle ; elle sert à fournir les données permettant de vérifier ce qui est écrit dans le corps du texte, ou parfois à fournir une nuance ou une précision. Si elle contient une phrase, celle-ci doit tenir toute seule : éviter de continuer la phrase figurant dans le corps du texte en insérant une proposition subordonnée (sans principale) dans la note.

- Lorsque vous utilisez un auteur grec (ou latin), il est inutile de signaler dans la bibliographie quelle édition ou traduction vous avez utilisée, à moins que vous ne discutiez l'établissement du texte antique ou le détail de la traduction. En revanche, si vous vous référez au chapitre d'introduction d'une édition, cela compte comme n'importe quelle référence ; il faut la faire figurer dans la bibliographie, au même titre qu'une monographie ou un article.
- Une bibliographie n'est pas une liste de lectures. Toute publication citée dans les notes doit apparaître dans la bibliographie ; et toute publication figurant dans la bibliographie doit avoir été utilisée de manière explicite dans le travail écrit.

Et pour terminer : les maximes de communication de Paul Grice¹

1. Maximes de quantité
 - a. Que votre contribution soit aussi informative que nécessaire.
 - b. Que votre contribution ne soit pas plus informative que nécessaire.
2. Maximes de qualité
 - a. Ne dites pas ce que vous croyez être faux.
 - b. Ne dites pas ce que vous n'avez pas de raisons suffisantes de considérer comme vrai.
3. Maxime de relation
 - a. Soyez pertinents.
4. Maximes de manière
 - a. Évitez de vous exprimer de manière obscure.
 - b. Évitez l'ambiguïté.
 - c. Soyez bref.
 - d. Soyez ordonné.

¹ https://fr.wiktionary.org/wiki/maximes_de_Grice